

MAIRIE

De

SAINT JUST D'AVRAY

69870

Compte rendu du conseil municipal du Mardi 4 février 2014

Présents :

Sylvain KASPRZYK, président de séance, Jean-Michel LERISSEL, Georges LACROIX, Hervé GOJJAT, Geneviève FERRAND, Stéphane CORGIER, Alain GUILLET-LOMA, René SALEMBIER, Catherine MOUCAUD, Annie CORGIER, Maryline DUBOST, Christelle GATHIER, Odile DOUCET

Absentes excusées :

Franck RONZON, Olivier LACROIX

Secrétaire de séance : Catherine MOUCAUD

Le Conseil Municipal de ce mardi 4 février 2014 avait pour ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2013.
- 2/ Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor Public
- 3/ Approbation du règlement concernant le cabinet médical.
- 4/ Modification de la délibération concernant la demande d'achat d'un chemin communale par DMP (conseil municipal du 08/11/2011).
- 5/ Décision modificative pour dépassement de crédit au chapitre 14.
- 6/ Questions diverses

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 26 novembre 2013

Lecture du compte rendu du mardi 26 novembre 2013.

2/ Indemnité de conseil du trésorier

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'outre les prestations de caractère obligatoire qui résulte de leur fonction de comptable principal de la commune, les receveurs municipaux sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire. Ces prestations ont un caractère facultatif. C'est l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application de l'article 97 de la loi du 2 mars 1982, qui a créé l'indemnité de conseil accordée aux comptables publics et prévoit que les décisions des assemblées délibérantes prises en cette matière sont renouvelables en cas du changement du comptable ou en cas de renouvellement du conseil municipal. Monsieur le maire invite le conseil à se prononcer sur le taux d'indemnité de conseil susceptible d'être attribuée à : Madame Beauchamp

Mr le maire propose un taux de 100%, ainsi l'indemnité sera de 394,55 €.

Adopté à l'unanimité 13 voix pour.

4/Modification de la délibération concernant la demande d'achat d'un chemin communal par l'usine DMP

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 8 novembre 2011, le conseil municipal a approuvé la demande d'achat du chemin communal sur sa partie mitoyenne avec la parcelle 336, le pouvoir de signature de l'acte de cession n'avait pas été donné à Monsieur le Maire. Afin de pouvoir finaliser la vente il convient de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte de cession et finaliser cette vente.

adopter à l'unanimité 13 voix pour.

3/ Approbation de la convention passée avec le centre municipal de santé d'Amplepuis à Saint Just d'Avray.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 26 novembre 2013 le conseil municipal a approuvé le projet de création d'une antenne du centre municipal de santé d'Amplepuis à Saint Just d'Avray. Il convient maintenant d'approuver la convention fixant la participation de Saint Just d'Avray au financement du Centre Municipal de Santé d'Amplepuis.

Et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention.

Mr le Maire fait lecture dudit règlement. La redevance loyer s'élèvera à 5000€ par an.

Le cabinet médical devrait ouvrir 5 demi-journées par semaine.

Adopté à la majorité 12 voix pour, 1 abstention.

5/ Décision modificative n°2 : transfert de crédit sur le compte fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales.

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu un arrêté de la préfecture concernant le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, de ce fait la commune verra prélevé sur le budget 2013 la somme de

1 292€. La somme de 629€ était prévue au budget 2013, il convient de faire un transfert de crédit sur le compte 73925.

Compte / Désignation	Dépense	recette
73925 – Fonds de péréquation des recettes fiscales		663.00
6558 – Autres frais obligatoires	663.00	

Adopté à la majorité 12 voix pour, 1 abstention.

6/Questions diverses

- Installation du gîte à l'ancien presbytère, le jeudi 13 février.
- Achat de différent matériel pour le cabinet médical (table d'examen, bureau...), l'informatique sera pris en charge par la maison médicale.
- Le congé maladie de Daniel Gonnaud se prolonge jusqu'au 23 mars.

- Le panneau de grillage vandalisé au city stade a été changé pour un prix d'environ 300€.
- Le columbarium a été installé au cimetière.
- Le logiciel de gestion du cimetière est opérationnel.
- Le muret sur le toit de la cantine a été refait, un grillage a été posé afin d'éviter de monter sur ce toit.
- La barrière de l'escalier de la Ternose a été changée.
- Le cagibi de sécurité du matériel au local des cantonniers est terminé.
- Un nouvel agent technique ONF a été nommé pour le secteur.
- Dans le cadre de la convention avec l'INRA, des expériences ont été faites à la croix de l'Orme ; trois fosses ont été creusées pour étudier la nature du terrain.
- La brigade rivière interviendra la semaine avant l'ouverture de la pêche.
- Une question est posée par rapport au bac à sable de l'école publique qui n'est plus utilisé en tant que tel. L'idée de le transformer en jardin est évoquée.
- Les fossés ont été curés, la machine permet de gagner environ deux mois de travail.
- Une question est posée par rapport à l'aire de camping-car, où en est le projet ?
- La numérotation des rues sera à prévoir et à continuer après les élections.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Hors conseil, des conseillers posent des questions par apport aux élections.

Mme Dubost distribue un courrier de la coordination des associations du Beaujolais.

Mr Georges Lacroix distribue une lettre dans laquelle il fait part de son désir de constituer une liste composée de candidatures individuelles.

Secrétaire de séance

Geneviève FERRAND

Le Maire

Sylvain KASPRZYK